

Date de convocation	Nombre de membres au comité syndical	Nombre de membres en fonction au comité syndical	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
Mercredi 29 janvier 2025	16 titulaires - 8 suppléants	16 titulaires - 8 suppléants	13	0	0	2	1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 29 janvier 2025,

Sous la présidence de Monsieur Bernard STAUDT, Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

Point n° 7 : Débat d'orientation budgétaire - Année 2025

Rapporteur : Bernard STAUDT

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2312-1,

CONSIDERANT que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire, préalablement à l'adoption du budget,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2025.



Pour extrait conforme
Metz, le 30/01/2025

Le Président du
Syndicat Mixte des
Etangs de Saint-Rémy,
Bernard STAUDT

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2025

Comité syndical du Mercredi 29 janvier 2025

Le Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy a été créé par arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2024. Ses membres sont Metz Métropole et la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Le syndicat mixte est ainsi en charge, pour le compte de ses membres, des études, de l'aménagement, des travaux, de la gestion, de l'animation et du développement de l'ensemble de la zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) des étangs. Il a pour missions :

- La préservation et la restauration écologique de la zone,
- L'aménagement du site et l'organisation des mobilités,
- L'accueil et les services proposés sur site au public,
- La sensibilisation aux enjeux de protection de l'environnement,
- Le développement d'un tourisme vert sur site,
- L'organisation d'activités de plein air adaptées.

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT) ; les orientations budgétaires pour 2025 sont présentées afin que le comité syndical puisse s'exprimer sur la stratégie budgétaire pour 2025, avant l'examen du Budget Primitif.

La Loi « Administration territoriale de la République » du 6 février 1992 a institué l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen par l'assemblée délibérante du Budget Primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le Débat d'Orientation Budgétaire fixe les orientations constatées et à venir de la structure budgétaire du syndicat. Il tient compte de la conjoncture économique et du contexte législatif national qui influe sur les capacités de financement des structures membres du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy ainsi que des procédures opérationnelles dans lesquelles le Syndicat va s'engager.

Ce débat sur les orientations générales du Budget Primitif 2025 permet au comité syndical de :

- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Être informé des grands équilibres budgétaires ;
- Connaître les orientations et les choix majeurs du syndicat sur le plan financier.

Il est proposé au comité syndical de procéder au débat d'orientation budgétaire pour 2025 sur la base des éléments ci-après.

1) Contexte de la création du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy

L'Eurométropole de Metz et la Communauté de Communes Rives de Moselle ont souhaité renforcer leur partenariat et constituer le Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy pour mener ensemble un projet de requalification et d'aménagement des Etangs de Saint-Rémy, espace composé de près de 100 plans d'eau, et qui s'étend sur plus de 1 000 hectares partagés entre 5 communes (Woippy, La Maxe, Maizières-lès-Metz, Hauconcourt et Argancy) et deux intercommunalités (Eurométropole de Metz et Communauté de Communes Rives de Moselle). Ce projet est structuré autour de trois axes :

- La valorisation écologique de cet espace naturel remarquable,
- Le développement d'une offre d'activités douces, adaptées à la qualité du lieu (randonnées, vélo, loisirs nautiques, pêche, etc.),

- L'organisation et l'aménagement de ses différents espaces afin de mieux mettre en valeur le site et d'en réguler le fonctionnement.

Le projet porte plus particulièrement sur quatre espaces distincts, d'une superficie totale de 142 ha, aujourd'hui propriété de l'Etablissement public foncier de Grand Est qui en assure le portage foncier pour le compte des deux Collectivités :

- Sur la commune de Woippy :
 - L'étang dit de Saint-Rémy et ses abords boisés et enherbés (30 ha),
 - Deux parcelles naturelles (14 ha) en bordure de la gravière encore exploitée par l'entreprise Eqiom,
 - Le Restaurant-grill et les terrains attenants sis 13 Route de Thionville à Woippy Saint-Rémy d'une surface de 2 152 m².
- Sur la commune de Maizières-lès-Metz : vingt étangs et leurs abords boisés et enherbés couvrant une superficie totale de 98 ha.

Le syndicat mixte est chargé de mettre en œuvre le projet, une fois la propriété des terrains acquise, c'est-à-dire de porter les investissements et de réaliser les travaux. Le syndicat assurera également la gestion et l'animation du site.

L'année 2025 sera la première année de fonctionnement du syndicat créé par arrêté préfectoral le 26 novembre 2024 et le Comité Syndical installé le 29 janvier 2025.

2) Contexte budgétaire et objectifs à mettre en œuvre

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025, tel qu'initialement présenté, prévoyait des mesures d'économies de plusieurs milliards d'euros au détriment des collectivités locales. Ces orientations budgétaires prennent en compte les tensions financières liées au contexte économique et politique national et qui pèsent sur les collectivités fondatrices du syndicat.

L'année 2025 doit prioritairement permettre la structuration du syndicat avec la mise à disposition de 2 agents de Metz Métropole.

En fonctionnement :

Les dépenses seront constituées par :

- Les charges à caractère général ;
- Les charges de personnel ;
- Les charges financières ;
- Le virement à la section d'investissement.

Les charges à caractère général sont envisagées à hauteur de 190 000 €. Il s'agit principalement de dépenses permettant le fonctionnement de la structure (frais d'entretien du site, contrat d'assurance, convention Centre de Gestion, frais d'animation et de communication, autres frais divers). Une part sera consacrée à la gestion administrative et financière du syndicat qui sera assurée par les services de l'Eurométropole de Metz à travers une convention de prestations de services pour un montant de 60 000 €.

Les charges de personnel représentent un montant prévisionnel de dépenses de 60 000 € (conventions de mise à disposition de deux agents, renfort éventuel, stage rémunéré).

Deux agents de l'Eurométropole de Metz sont mis à disposition à temps non complet auprès du syndicat :

- La chargée de projet aménagement des espaces naturels de l'Eurométropole de Metz, qui assure la coordination et la mise en œuvre du projet, à hauteur de 80% de son temps de travail,

- Le chef de service biodiversité et espaces naturels de l'Eurométropole de Metz qui assure le pilotage du projet, à hauteur de 20% de son temps de travail.

Il est prévu l'inscription d'un emprunt afin de financer les investissements du syndicat, des charges d'intérêt sont donc envisagées à hauteur de 13 000 €.

Les recettes seront constituées principalement par des dotations et participations avec :

- 278 000 € de participations prévues pour financer le fonctionnement, réparties :
 - 125 000 € de participations de Metz Métropole
 - 125 000 € de participations de la Communauté de Communes Rives de Moselle

L'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet d'envisager un virement à la section d'investissement de 15 000 €.

En investissement :

Les dépenses d'investissement seront principalement dédiées aux études de programmation de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement des Etangs de Saint-Rémy (finalisation de la phase 1 et réalisation de la phase 2 de l'accord-cadre) :

- Etude de programmation détaillée du scénario retenu pour l'aménagement de l'ancien grill Saint-Rémy, et études de maîtrise d'œuvre préalable à la phase travaux ;
- Plan d'aménagement et plan de gestion conservatoire des étangs de Saint-Rémy, ainsi que les démarches réglementaires, stratégie de communication et de concertation et étude d'impact nécessaires à l'aménagement du site.

Un montant de 708 000 € de dépenses d'investissement est envisagé pour ces dépenses auquel s'ajoutent 15 000 € pour rembourser le capital des emprunts à souscrire.

A ce stade, l'équilibre de la section d'investissement est réalisé par le recours à un emprunt estimé à 708 000 €. L'obtention de co-financements des études par l'agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) permettra de réduire à due concurrence le montant de l'emprunt.

Les grands équilibres du budget 2025 sont envisagés comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2025 en €	Chapitre	BP 2025 en €
 FONCTIONNEMENT 			
011 - Charges à caractère général	190 000,00	74 - Dotations et participations	278 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	60 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	0,00		
66 - Charges financières	13 000,00		
Sous total dépenses réelles	263 000,00	Sous total recettes réelles	278 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	15 000,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	042 - Opérations d'ordre de transfert	0,00
Sous total dépenses d'ordre	15 000,00	Sous total recettes d'ordre	0,00
Total dépenses de fonctionnement	278 000,00	Total recettes de fonctionnement	278 000,00
 INVESTISSEMENT 			
16 - Emprunt	15 000,00	10 - Dotations	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	707 000,00		
21 - Immobilisations corporelles	1 000,00	13 - Subventions d'investissement	0,00
23 - Immobilisation en cours	0,00	16- Emprunt	708 000,00
Sous total dépenses réelles	723 000,00	Sous total recettes réelles	708 000,00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	15 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert	0,00
Sous total dépenses d'ordre	0,00	Sous total recettes d'ordre	15 000,00
Total dépenses d'investissement	723 000,00	Total recettes d'investissement	723 000,00
TOTAL DÉPENSES REELLES	986 000,00	TOTAL RECETTES REELLES	986 000,00
TOTAL GENERAL	1 001 000,00	TOTAL GENERAL	1 001 000,00

